

Cela étant, force nous est, à nous qui nous occupons de la chose publique à l'échelon fédéral, de reconnaître que, si les gouvernements doivent s'attaquer au chômage, c'est à ceux des échelons supérieurs qu'il appartient de trouver le moyen d'aider ou de soulager les municipalités.

Dans son exposé d'il y a quelques mois, la Fédération canadienne des maires et municipalités faisait les importantes déclarations que voici:

...la statistique nationale ou régionale de la proportion des travailleurs qui se trouvent sans emploi ne correspond pas nécessairement à la situation qui existe dans telle ou telle municipalité.

Et plus loin:

...il y a nécessité impérieuse d'établir un programme d'assistance-chômage qui puisse s'appliquer quand le chômage prend des proportions anormales sur le plan local ou régional, alors même qu'il semble normal quand on l'envisage sous l'angle national. Il est manifeste qu'un programme suffisant d'assistance-chômage ne peut se financer au moyen des ressources limitées et relativement rigides des municipalités. C'est donc au gouvernement fédéral qu'il incombe d'intervenir, lui qui dispose de toutes sortes de sources de revenu et qui, de plus en plus, a à sa disposition une proportion encore plus forte de toutes les recettes gouvernementales.

Quelle est la responsabilité du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral? Je dirai ici que, selon moi, c'est le gouvernement fédéral qui doit assumer la principale responsabilité en la matière. J'invoque trois raisons entre autres à l'appui de cette assertion. Tout d'abord, le gouvernement fédéral possède les revenus fiscaux nécessaires, les derniers domaines d'imposition au Canada. Deuxièmement, les lignes de conduite qui donnent lieu à du chômage généralisé (n'oublions pas que le problème du chômage est actuellement d'envergure nationale), relèvent du gouvernement fédéral et visent tout le pays. Troisièmement, que le gouvernement fédéral scrute le passé et il verra qu'il a admis cette responsabilité.

Il y a quelques mois à peine, le Gouvernement ne criait-il pas sur les toits qu'il possédait le premier droit dans le domaine des impôts directs? La Chambre n'a pas oublié ce que disait à ce sujet, il y a un an, M. Abbott, alors ministre des Finances. Le pays n'a pas oublié, non plus, la contestation verbale qu'a entreprise le premier ministre (M. St-Laurent), en septembre dernier, contestation qui s'est étrangement calmée peu après, bien que le premier ministre ait tout d'abord affirmé, ainsi que le prétendait M. Abbott, il y a un an, que le gouvernement fédéral possédait le premier droit dans ces domaines d'imposition.

Donc, l'honorable représentant de Spadina (M. Croll) avait parfaitement raison de dire, comme il l'a fait en toute logique, que le

Gouvernement fédéral, disposant de cette priorité à l'égard des sources de revenu, devrait reconnaître en même temps qu'il a priorité de responsabilité à l'égard du chômage. Dans son discours du 2 mars, l'honorable représentant de Spadina a donné la plus complète et la plus énergique réponse à cette explosion de parti pris politique qui s'est produite à la Chambre le mercredi 16 mars et dont nous a gratifiés l'honorable représentant de Rosedale (M. Henry). Je prie ce dernier de bien vouloir lire le discours de son collègue plus expérimenté et plus logique que lui, l'honorable représentant de Spadina. Il y trouvera une réponse qui s'adresse à lui et à tous ceux qui sont animés du même esprit.

Il était significatif de voir l'honorable représentant de Rosedale éviter avec soin toutes les questions que les honorables députés ont cherché à lui poser. Qu'on se reporte à la page 2208 du compte rendu, et on verra les efforts déployés pour obliger l'honorable représentant de Rosedale à répondre aux questions posées à cet égard, et avec quel soin il a persisté dans sa détermination de ne pas y répondre. La raison est évidente. On ne permet pas que des questions viennent mettre en lumière la faiblesse de sa cause. C'est ainsi que l'honorable député a poursuivi dans la voie difficile où il s'était engagé. Il n'est resté que très peu de ce discours, après qu'il eut été soumis à l'épreuve de l'expérience. Il truquait l'histoire; il dénaturait les faits. Je n'ai guère besoin de rappeler aux députés les propositions contenues dans le Livre vert de 1945. Le Gouvernement y offrait, dans les termes les plus nets, d'assumer la charge des chômeurs employables au Canada. Voilà en résumé, l'essence du problème qui se pose aujourd'hui. Il ne s'agit pas du chômage de ceux qu'on ne peut employer; mais du chômage des employables, des gens aptes au travail. Le Gouvernement a reconnu, il y a dix ans, à qui en incombe la charge. Ce n'est pas une réponse que de dire, comme a voulu le faire mercredi dernier, le député de Rosedale, que les propositions dont il s'agit n'ont pas été acceptées à l'époque. La conférence avait été saisie de propositions pratiques, dont l'une des meilleures émanait de mon chef de parti qui représentait alors le gouvernement de l'Ontario.

Aujourd'hui, le Gouvernement a conclu des accords avec neuf provinces sur dix. Le problème est d'envergure nationale. Quelle échappatoire peut-il bien trouver pour se débarrasser de la responsabilité qu'il a reconnue en termes très nets en 1945? Il ne s'agissait pas seulement pour le gouvernement fédéral de reconnaître à qui incombait la charge des chômeurs employables mais